Nations Unies A/57/448–S/2002/1110

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 22 de l'ordre du jour
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 19 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente lettre, le texte d'une lettre que vous adresse Mme Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède, concernant les conclusions de la Conférence régionale de l'Union européenne consacrée à la prévention des conflits, « Partenaires pour la prévention », qui s'est tenue à Helsingborg (Suède), les 29 et 30 août 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de l'ordre du jour « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres », et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Pierre **Schori**

02-61940 (F) 041002 041002

Annexe à la lettre datée du 19 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 19 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la Suède

En réponse à l'appel que vous avez lancé lors de la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en faveur de la tenue d'ateliers régionaux permettant d'examiner les dimensions régionales particulières de la coopération pour la prévention des conflits et pour la consolidation de la paix, la Conférence régionale de l'Union européenne sur la prévention des conflits « Partenaires pour la prévention » s'est tenue à Helsingborg (Suède), les 29 et 30 août 2002.

La Conférence a rassemblé des personnalités de l'Union européenne et d'organisations internationales qui s'occupent de prévenir les conflits en Europe : hauts responsables d'institutions de l'Union européenne, de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Conseil de l'Europe et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ministres des affaires étrangères de différents pays membres de l'Union européenne ou candidats à l'admission. De hauts responsables de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont également assisté à la Conférence. Des personnalités ayant une expérience concrète de la prévention des conflits sur le terrain ont présidé des séances ou présenté des communications.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les conclusions de la présidence de la Conférence.

Nous avons bon espoir que ces conclusions seront utiles lors des prochaines réunions de haut niveau qui se tiendront entre l'ONU et les organisations régionales. Nous espérons également que le texte adopté à l'issue de la Conférence permettra de stimuler les échanges avec les organismes de l'ONU actifs dans les différentes régions, et débouchera sur la tenue de réunions analogues dans d'autres régions du monde.

(*Signé*) Anna **Lindh**

Pièce jointe

Conclusions de la présidence de la Conférence régionale de l'Union européenne sur la prévention des conflits « Partenaires pour la prévention », tenue à Helsingborg (Suède) les 29 et 30 août 2002

Programme de Helsingborg

Le Conseil européen de Göteborg a approuvé le Programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents, qui engage l'Union à :

– Établir des priorités politiques claires pour les actions de prévention;

– Rendre plus cohérentes l'alerte rapide, l'action et les politiques;

– Se doter de meilleurs moyens de prévention à long et à court terme;

– Constituer des partenariats de prévention efficaces.

Dans la poursuite d'une coopération accrue et de partenariats efficaces, l'Union européenne a tenu à Helsingborg (Suède), les 29 et 30 août 2002, une Conférence régionale sur la prévention des conflits « Partenaires pour la prévention ».

La Conférence était organisée par le Gouvernement suédois en coopération étroite avec l'ex-présidence espagnole et la présidence danoise actuelle de l'Union européenne, avec un soutien de la Commission européenne.

Elle répondait à ce qu'avait demandé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui avait appelé à tenir des ateliers régionaux pour débattre des dimensions spécifiquement régionales de la coopération pour la prévention des conflits.

La Conférence a réuni des personnalités de l'Union européenne et des organisations internationales qui s'occupent de prévenir les conflits en Europe : hauts responsables d'institutions de l'UE, de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Conseil de l'Europe et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ministres des affaires étrangères de plusieurs pays, membres de l'Union européenne et candidats à l'admission. Des personnalités ayant une expérience concrète de la prévention des conflits sur le terrain ont présidé des séances ou présenté des communications. De hauts responsables de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont également assisté à la Conférence. Une liste des participants figure en annexe.

La Conférence était la première réunion de hauts représentants de toutes les organisations régionales européennes et de l'ONU qui examine à titre officieux leurs activités conjointes et les tâches auxquelles il leur faudrait collectivement s'atteler. Les participants se sont déclarés déterminés à constituer des partenariats plus étroits pour l'action multilatérale.

À l'issue de leur examen, ils ont réaffirmé leur résolution commune à traduire en action concrète leur programme de prévention des conflits. Présidant la Conférence, Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède, a tiré du

débat les conclusions ci-après, qui seront transmises à la présidence de l'UE pour examen.

Valeurs communes

1. La prévention des conflits, inscrite dans la Charte des Nations Unies, est l'une des obligations premières des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La Charte fonde une conception de vaste portée et à long terme de la prévention des conflits, qui repose sur une notion élargie de la paix et de la sécurité, où l'être humain occupe une position centrale.

2. Le droit international, notamment les normes concernant les droits de l'homme et le droit international humanitaire, avec les institutions mondiales et régionales chargées de les faire respecter, sont les bases mêmes de la paix et de la sécurité internationales. Des conflits violents ont souvent été provoqués par des violations flagrantes de normes et d'engagements communs.

3. Les États sont appelés à rendre compte à leurs administrés, et sont responsables les uns envers les autres, de l'application des normes convenues d'un commun accord à l'échelon international. Les engagements communs, régionaux et mondiaux, sont à titre légitime un sujet de préoccupation immédiat pour tous.

4. La prévention des conflits et le développement durable et équitable sont des activités qui s'épaulent mutuellement. Participer aux efforts nationaux et internationaux de prévention des conflits, c'est participer au développement durable.

Action commune

5. Il est arrivé trop souvent que la communauté internationale ait échoué à prévenir des conflits violents. La complexité des tâches à accomplir ces dernières années a amené a resserrer la coopération entre l'UE et les organisations régionales et internationales. Les efforts de prévention des conflits violents y ont gagné en efficacité. La communauté internationale se trouve face à des défis urgents au maintien de la paix et de la sécurité à long terme. Pour les relever, il faudra accroître la coopération et s'engager à accélérer et intensifier l'action commune.

6. La coopération et les partenariats entre nos organisations se sont renforcés. Il faudra tirer ensemble les enseignements de l'expérience acquise à l'occasion des interventions passées. On évoquera par exemple :

i) Les actions prospectives basées sur l'expérience, notamment pour ce qui est de la cohérence des politiques, compte tenu en particulier des interventions en ex-République yougoslave de Macédoine;

ii) La nécessité d'un message politique uniforme et d'une coopération renforcée entre les émissaires et les représentants spéciaux;

iii) La mise en commun des manuels de prévention des conflits;

iv) L'expérience acquise grâce à l'institution du Haut Commissariat de l'OSCE chargé des minorités nationales;

v) L'expérience de l'appui aux initiatives locales et nationales – et du lancement de ces initiatives – visant la prévention des conflits, un rôle important étant dévolu à la société civile;

vi) L'expérience tirée de la consolidation de la paix par la coopération au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion;

vii) L'expérience tirée de la coopération au rétablissement de la paix à long terme dans les situations postérieures au conflit.

Engagement commun

7. Pour traduire en action de coopération l'engagement commun de prévention des conflits, il faudra renforcer les institutions et prendre des mesures concrètes pour améliorer les capacités dans les domaines suivants :

i) Analyse des situations appelant une action de prévention;

ii) Définition politique des réactions appropriées;

iii) Accord sur ces réactions et réalisation efficace des interventions.

8. Il y aura lieu dans ce but de déployer des efforts concrets, tant au siège des organisations que sur le terrain, pour :

i) Accroître la transparence et développer les échanges d'informations de fond entre les organisations partenaires;

ii) Établir la coopération entre les centres d'opérations, notamment pour l'alerte rapide sur les situations risquant de déboucher sur un conflit;

iii) Mettre au point des indicateurs et des listes indicatives communs des causes profondes des conflits, touchant notamment le rôle de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit;

iv) Établir en commun les faits, et élaborer des stratégies uniformes, par le biais d'équipes de pays et en faisant appel à des intervenants locaux et non gouvernementaux, par exemple pour l'Asie centrale et le Caucase méridional;

v) Coopérer pour la définition d'objectifs et de stratégies dans des situations spécifiques, notamment en créant des groupes de travail ponctuels;

vi) Mettre en commun entre organisations de régions différentes l'expérience acquise en matière de prévention des conflits;

vii) Mettre en commun l'expérience sur les moyens de faire plus de place à la prévention des conflits dans la coopération au développement, en particulier en renforçant les institutions;

viii) Mettre au point des programmes communs de formation à la prévention des conflits.

Suivi

9. L'UE assurera le suivi de la Conférence, dont elle examinera les résultats, en poursuivant l'application du Programme de Göteborg pour la prévention des conflits violents; les organisations participantes feront de même, à leur siège et sur le terrain, notamment au niveau de l'exécution.

10. L'Union européenne élargie s'enrichira des connaissances spécialisées et des points de vue nouveaux que lui apporteront ses nouveaux membres. La sécurité

européenne s'en trouvera renforcée, les nouveaux États membres intervenant activement dans l'application du Programme de Göteborg.

11. Les conclusions de la présidence seront communiquées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et serviront d'apport aux prochaines réunions de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales, qui examineront les progrès obtenus. Les conclusions de la Conférence seront de même communiquées à toutes les organisations régionales participant à la prochaine réunion de haut niveau.

12. Notre espoir commun est que les résultats de la Conférence stimuleront une interaction accrue entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations des différentes régions, et déboucheront sur des réunions analogues dans d'autres régions.

13. Notre ambition commune est de développer notre coopération avec les organisations non gouvernementales, la société civile, le monde des affaires et les institutions de recherche pour la réalisation du programme de prévention des conflits.